

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2026

CONDAMNER LA DÉRIVE ILLIBÉRALE ET AUTORITAIRE DU GOUVERNEMENT
GÉORGIEN ET RÉAFFIRMER NOTRE SOUTIEN AU DESTIN EUROPÉEN DE LA GÉORGIE
- (N° 2251)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 12

AMENDEMENT

présenté par
M. Grenon

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 38, insérer l'alinéa suivant :

« 9 *bis*. Invite le Gouvernement à adopter une approche équilibrée, notamment dans ses prises de position publiques, refusant toute instrumentalisation géopolitique de la situation géorgienne, quelle qu'en soit l'origine ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à promouvoir une approche équilibrée de la situation géopolitique.

La résolution met l'accent sur certaines influences extérieures, sans envisager l'ensemble des dynamiques d'influence susceptibles de s'exercer dans la région. Une telle approche partielle peut limiter la capacité d'analyse stratégique.

Cet amendement invite à adopter une position indépendante, fondée sur une appréciation globale et objective des enjeux.